



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2371

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Opération Caluire-et-Cuire Centre-Bourg - Place de l'église - Signature d'un protocole d'accord transactionnel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Rapporteur : Madame Béatrice Vessiller

Président : Madame Émeline Baume

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Ebery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimefeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellés, Mme N. Sibeud, M. J. Smafi, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charmot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2371**

Commission pour avis : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) : Caluire-et-Cuire

Objet : Opération Caluire-et-Cuire Centre-Bourg - Place de l'église - Signature d'un protocole d'accord transactionnel

Service : Délégation Urbanisme et mobilités - Direction Foncier et immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Dans le cadre de l'opération Caluire-et-Cuire Centre-Bourg, la Métropole de Lyon met en œuvre des travaux de démolition et d'aménagement d'espace public.

Aussi, par un acte authentique du 18 janvier 2021, la Métropole s'est rendue propriétaire des parcelles impactées par ces travaux cadastrées AO 73 et AO 74, situées 96 rue Jean Moulin à Caluire-et-Cuire et appartenant à monsieur Willy Cavallo Renou.

La parcelle contiguë AO 71, d'une superficie de 42 m², représentant un chemin piétonnier d'accès à l'église a été omise dans le traitement de la succession de la donatrice de monsieur Willy Cavallo Renou et n'a donc pas été intégrée à l'acte de vente de janvier 2021.

Or, pour préserver le cheminement existant qui dessert la venelle piétonne, la Métropole a besoin d'occuper temporairement la parcelle AO 71 sans attendre l'acquisition de la parcelle, par le biais d'un accord transactionnel comportant des engagements réciproques.

II - Conditions du protocole

Le présent protocole d'accord transactionnel est destiné à définir les obligations réciproques de la Métropole et de monsieur Willy Cavallo Renou.

La Métropole s'engage à maintenir la circulation des piétons sur le passage et à verser une indemnité forfaitaire et globale de 800 € à monsieur Willy Cavallo Renou.

Monsieur Willy Cavallo Renou s'engage à signer la convention temporaire d'occupation concernant la parcelle AO 71 ainsi que l'autorisation de placer temporairement un échafaudage sur ladite parcelle, concomitamment à la signature du présent protocole, à effectuer toutes démarches pour faire rectifier l'erreur commise lors de la transmission du patrimoine de sa donatrice afin de devenir propriétaire de la parcelle AO 71 et, une fois devenu propriétaire, à céder ladite parcelle à la Métropole dans un délai de trois mois au prix de 7 500 €;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le protocole transactionnel relatif à la situation de la parcelle AO 71 située place de l'église à Caluire-et-Cuire à passer entre la Métropole et monsieur Willy Cavallo Renou,

b) - les obligations réciproques des parties et, notamment, le versement à monsieur Willy Cavallo Renou de l'indemnité globale et forfaitaire d'un montant de 800 €.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer tous actes et documents afférents à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 800 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 4P06O9808.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-323102-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
